

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 JUIN 1894.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1894 ⁽¹⁾.

1. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. HOUZEAU DE LEHAIE.

ART. 2. — Exploration scientifique de l'État du Congo; personnel et matériel fr. 100,000 »

A. HOUZEAU DE LEHAIE.

2. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. GILLIEAUX.

Les soussignés ont l'honneur de déposer un amendement à l'article 35 du projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires qu'ils proposent de rédiger comme suit :

ART. 35. — Canaux houillers. — Expropriations. — Travaux. — Honoraires. Crédit demandé. fr. 4,500,000 »

VICTOR GILLIEAUX.

A. HOUZEAU DE LEHAIE.

GUST. PATERNOSTER.

J. BARA

C^{te} DE KERCHOVE DE DENTRICHEN.

AD. DRION.

(¹) Budget, n° 178.
Rapport, n° 219.
Amendement, n° 220.